

Un dispositif de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité

L'action collective de proximité (ACP) est un dispositif d'accompagnement et de soutien stratégique, technique et financier à destination des très petites entreprises du territoire de la Montagne Béarnaise.

L'ACP est un dispositif régional commun aux Communautés de communes du Haut-Béarn, du Pays de Nay et de la Vallée d'Ossau.

Il comporte 2 volets:

- ▶ Des aides directes à l'investissement (appui financier)
- ▶ Des aides-conseils aux entreprises (appui stratégique et technique)

Contact

Maël Vierende
Chargé de projet
Action collective de proximité
Montagne Béarnaise

06.81.05.47.28

m.vierende@paysdenay.fr



Commerçants ? Artisans ?

Bénéficiez du nouveau
dispositif d'aide pour
vos investissements

*Action Collective
de Proximité*

Plus d'informations



www.paysdenay.fr
www.cc-ossau.fr
www.hautbearn.fr

Pour
Qui ?

- > Être une TPE commerciale ou artisanale
- > Se situer sur le territoire de la Montagne Béarnaise
- > Avoir un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'euros HT et moins de 10 salariés équivalent temps plein
- > Être inscrite depuis au moins 1 an au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés
- > Être dans le cadre d'une reprise d'entreprise



Pour
Quoi ?

- > Achat de matériel, équipement, mobilier et outillage
- > Travaux de modernisation du local de vente et/ou d'activités
- > Modernisation de l'enseigne, de la vitrine et de la façade associée
- > Investissement numérique et/ou informatique

Les activités éligibles



Bar/Restaurant



Commerce sédentaire et non-sédentaire situé en centre-ville ou centre-bourg



Artisan d'art situé en centre-ville
ou centre-bourg

Modalités d'intervention

Financement à hauteur de **30%**
des dépenses éligibles

Commerces

De
8000
à
75 000 €
d'investissements HT

Artisans d'art

De
5000
à
50 000 €
d'investissements HT

